



REGLEMENT DE VIE A L'INTERNAT

HORAIRES DE L'INTERNAT

- **7h00** Lever des élèves. (6h45 ouverture du restaurant scolaire)
- **7h25** Sortie obligatoire des dortoirs.
- **7h05-7h45** Service du petit déjeuner.
- **7h55** Montée des élèves en cours.
- **11h30 - 13h30** Repas (le dernier repas est servi à 13h00).
- **18h-19h** Etude selon les niveaux.
- **18h30 -19h45** Dîner ; les élèves doivent s'y présenter au plus tard à 19h15
-

NB : La présence à tous les repas est obligatoire. *Il est interdit de sortir du lycée après le dîner.*

- **19h45** Montée dans les dortoirs.
- **20h- 21h00** Etude surveillée obligatoire.
- **21h00-21h10** Pause.
- **22h15** Extinction des lumières.

Lundi matin : les dortoirs sont ouverts le lundi matin à 7h30 afin de déposer vos affaires.

Mercredi après midi : les internes ont la possibilité d'accéder à leur dortoir de 13h30 à 18h30

Vendredi après-midi : les élèves internes peuvent utiliser les bagageries pour y déposer leurs sacs. Le lycée ferme à 18h00.

SECURITE

- Les rallonges ou appareils électriques trop puissants ou susceptibles de provoquer un court-circuit ainsi que les cafetières, les bouilloires, les fers à lisser les cheveux sont interdits.
- Les ballons, balles, skates et rollers ne sont pas autorisés dans les dortoirs.
- **A partir de 18h, les internes doivent regagner les locaux du lycée Réaumur**

A 19h45, les élèves doivent nécessairement **attendre les surveillants à l'entrée des bâtiments avant de monter.**

La détention et/ou la consommation de médicaments, de produits toxiques ou illicites sont strictement interdites. Les élèves qui auraient consommé de l'alcool ou d'autres substances altérant leur comportement seront immédiatement conduits à l'infirmerie ou à l'hôpital. Après avoir pris les mesures adaptées, l'infirmière préviendra leur famille ou la personne désignée par celle-ci en début d'année, afin qu'elle vienne les chercher.

Afin d'éviter les vols, nous vous demandons de ne pas apporter d'importantes sommes d'argent ou d'objets de valeur à l'internat.

REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

L'entrée à l'internat est un moment important de la vie du lycéen. C'est pour certains l'occasion de découvrir la vie de groupe avec ce qu'elle comporte d'échanges, d'enrichissement, mais aussi de

contraintes et de compromis. C'est également une étape vers l'autonomie, y compris pour le travail personnel.

Afin de ne pas gêner le travail ou le repos de vos camarades, nous vous demandons **d'éteindre impérativement votre téléphone portable pendant l'étude et après 22h00.**

Un état du mobilier et de la literie sera fait par chaque interne à la rentrée.

Toute dégradation sera facturée aux familles.

Il est interdit de déplacer le mobilier.

Chaque matin, vos affaires doivent être rangées convenablement et votre lit fait. Les serviettes et gants de toilettes seront déposés sur les sècheurs des salles de bains et non pas sur les armoires ou les radiateurs. Nous vous demandons de ne rien laisser traîner sur le sol afin de ne pas gêner le nettoyage.

SANTÉ

L'infirmier est un lieu de soins, mais également un lieu d'accueil et d'écoute pour ceux qui le souhaitent. Elle est ouverte de **7h15 à 20h00** (permanence à partir de 22h00).

Les médicaments sont interdits dans l'enceinte de l'internat. Vous devez les déposer à l'infirmier, accompagnés d'une ordonnance. Vous pourrez les prendre selon les horaires qui vous seront indiqués.

Dans la mesure du possible essayez de vous rendre à l'infirmier avant la montée au dortoir.

Vous devez vous munir d'un drap housse, d'une couette, d'un traversin ou d'un oreiller, d'une taie et d'un drap **qui devront être lavés régulièrement.**

A la fin de chaque semaine, nous vous demandons d'enlever vos draps et de les plier avec vos couvertures sur votre lit afin d'aérer celui-ci. Les veilles de vacances, les literies et affaires de toilette seront ramenées dans les familles.

Les denrées périssables sont interdites à l'internat.

Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant en cas d'urgence ou désignent une personne autorisée à le faire.

SORTIES

Le mercredi après-midi, les élèves du lycée Robert Buron sont sous la responsabilité du lycée professionnel jusqu'à 17h30.

En dehors des heures de cours les internes, qui ne sont pas autorisés à sortir, se font pointer au Bureau Vie Scolaire. Ils sont tenus de signaler leur présence chaque demi-heure

Les élèves doivent être de retour au plus tard à 19h00 dans l'établissement.

Toute absence à l'internat doit obligatoirement être signalée à l'avance par écrit auprès d'un CPE.

Aucun élève ne peut quitter l'internat de sa propre initiative ni pour raison médicale ni pour tout autre motif.

Toute inscription à l'internat implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement que vous devez conserver.